



CDD annualisé fonction publique heures supplémentaires

Par **toonboot**, le **30/07/2022** à **08:27**

Bonjour,

J'ai été embauché en tant que contractuelle dans la fonction publique pour un CDD de 2 mois annualisé à 35h. Je n'ai pas souhaité renouveler mon contrat à l'issue de ce CDD.

Je me retrouve maintenant avec 60h + d'heures supplémentaires sur ces 2 mois et les payés étant clôturées avant le 15 du mois en cours, mon employeur me propose maintenant de me payer mes heures supplémentaires sur la base de mon taux horaire à l'heure (donc pas de majoration), et ceci sois forme d'une prime IFSE.

Question:

Est-ce normal que mes heures supplémentaires ne soient pas majorées?

Suis-je censé calculer mes heures supplémentaires sur la totalité de mon contrat, par mois ou par semaine?

Je vous remercie car j'ai du mal à trouver des informations sur ce cas précis.